

Département du VAR
COMMUNE DES ARCS
Parcelles sections "A-E" n° "3140-1542"

PROJET DE DIVISION PROVISOIRE

INDICE	DATE	DESSINE	CONTROLE	NATURE
A	17/04/2024	CP	AK	Emission initiale



519 Av. Victor HUGO - 83600 FREJUS
Tél: 04.98.13.88.59 - E-mail: arkad@ge-var.fr
Web : www.geometre-expert-var.fr
Ordre des Géomètres-experts n°06620 et 06849
Siret : 908 178 031 00013

Référence : 24038

N.B: Les limites n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
Système de coordonnées planimétriques: RGF93-CC43
Système de coordonnée altimétrique: NGF-IGN69

Échelle 1/200

LEGENDE

- Limite cadastrale non garantie
- ▨ Mur
- ▨ Muret de Clôture
- ▨ Clôture
- ▨ Bâtiment
- Alt Point topographique
- ▨ Enrochement
- Buisson

Accès

▲ Emplacement de l'accès donné à titre indicatif

Nota : les éventuels réseaux divers enterrés n'ont pas fait l'objet de détection et ne sont pas représentés sur ce plan.
Les servitudes notariées, s'il en existe ne sont pas figurées au plan ci-contre.
Ce plan fait figurer les limites apparentes correspondant à la possession actuelle. Les cotes périmétriques et les superficies seront garanties après bornage des lots.

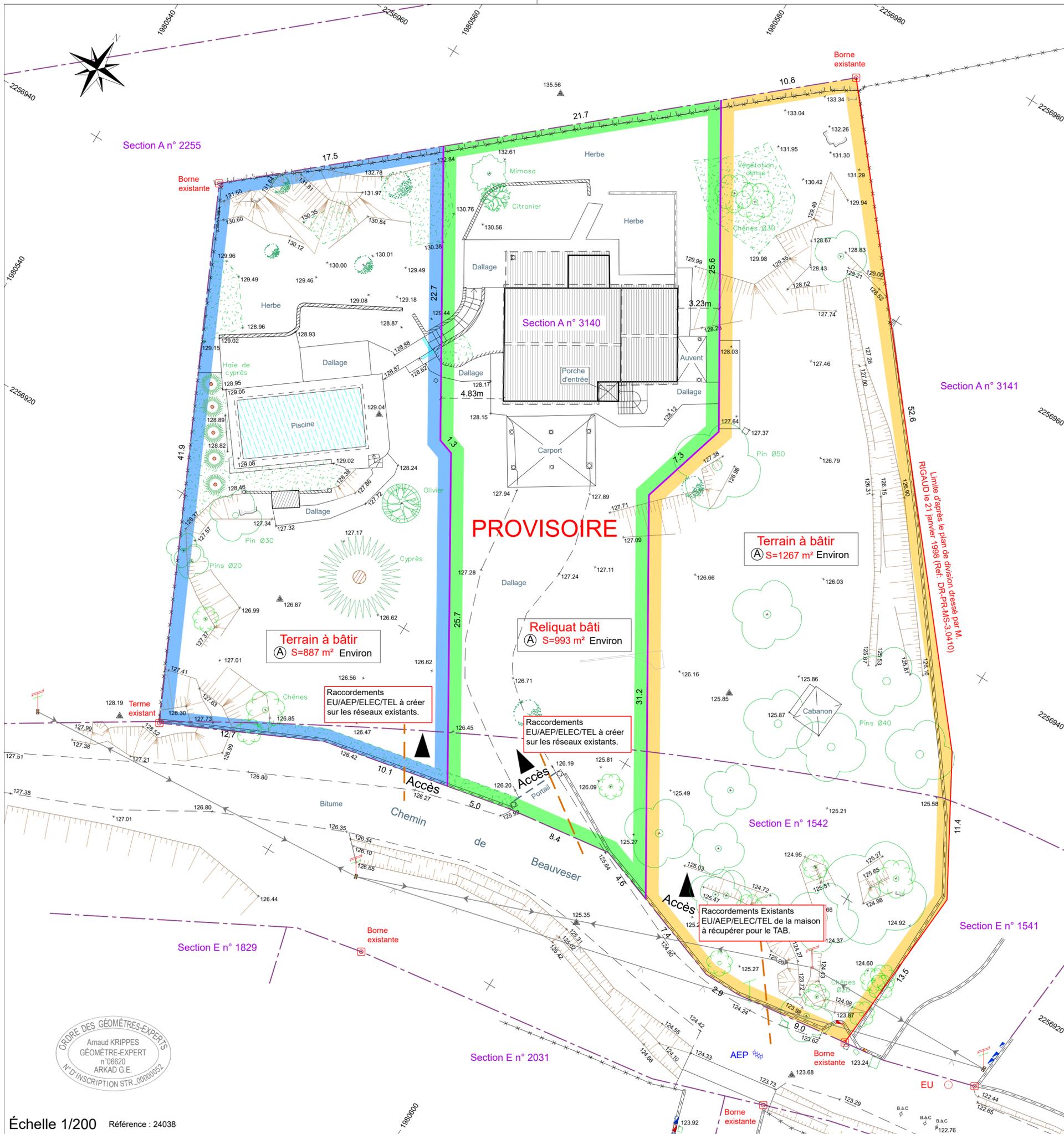
Nota : les éventuels réseaux divers enterrés n'ont pas fait l'objet de détection et ne sont pas représentés sur ce plan. L'attention est attirée sur chaque propriétaire de terrain quant à sa responsabilité lors de travaux susceptibles d'affecter ou d'endommager les canalisations et réseaux divers.

Le présent document n'a pas pour objet la définition de nouvelles servitudes. Les servitudes notariées, s'il en existe ne sont pas figurées au plan ci-contre.

Ce plan fait figurer les limites apparentes correspondant à la possession actuelle. Les cotes périmétriques et les superficies ne peuvent-être garanties qu'après bornage contradictoire.



Échelle 1/200 Référence : 24038



Limite d'après le plan de division dressé par M. RIGAUD le 21 janvier 1998 (Ref: DR-PR-MS-3-04-10)